

Liste de délibérations examinées lors du Conseil Municipal du 03 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie RENOUF, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 29/01/2026

Présents : Annie RENOUF, Nicolas BOUREAU, Stéphane CHAIGNE, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Christine PASZKO, Laure de MAISONNEUVE, Frank RABILLE, Joseph BERNARD, Romain TESSIER, Karine GAZEAU, Roger GOMET, Véronique DESMARICAUX

Absents ou excusés : Edouard de La BASSETIERE, Sylvie LEBON

Pouvoir :

Secrétaire : Romain TESSIER

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance par la lecture du procès-verbal du 11 décembre 2025. A l'unanimité, le procès-verbal est adopté.

MARCHÉS

01-2026 – Avenant n° 1 au marché d'aménagement de voirie concernant la passerelle de La Madeleine et le chemin des Ecoliers.

Approuvé à l'unanimité

DÉCLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIÉNER

02-2026 – La commune renonce à son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section AC parcelles n° 169, 172 et 177, d'une superficie totale de 1580 m², situé 9 impasse du Sacré Coeur.

Approuvé à l'unanimité

03-2026 – La commune renonce à son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section AE n° 45, d'une superficie totale de 1578 m², situé 103 rue de la Pérochère.

04-2026 – La commune renonce à son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section AD n° 66, d'une superficie totale de 407 m², situé 24 rue du Cormier.

Approuvé à l'unanimité

05-2026 – La commune renonce à son droit de préemption urbain concernant le bien cadastré section C n° 2640 et 2642, d'une superficie totale de 1466 m², situé 307 rue du Stade.

Approuvé à l'unanimité

LE MAIRE

ANNIE RENOUF



LE SECRETAIRE

Romain TESSIER

